



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

**Président :** Pascal PARENT.

**Présents :** Franck AGACI, Bernard ALBAN, Denis ALLARD, Philippe AMADUBLE, Didier ANSELME, Yves BEGON, Patrick BELISSANT, Bernard BOISSET, Henri BOURGOGNON, André CHAMPEIL, Thierry CHARBONNEL, Nicole CONSTANCIAS, Thierry DELOLME, Dominique DRESCOT, Raymond FOURNEL, Hubert GROUILLER, Lilian JURY, Abtisssem HARIZA, Pierre LONGERE, Roland LOUBEYRE, Joël MALIN, Christian MARCE, Arsène MEYER, Christian PERRISSIN, Michel PINEL, Pascal PEZAIRE, Chrystelle RACLET, Didier RAYMOND, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT, Jean-François VALLET, Jacques VANTAL, Serge ZUCHELLO.

**Excusés :** Louis CLEMENT, Hervé GIROUD GARAMPON, Stéphane LOISON, Guy POITEVIN, Céline PORTELATINE, Gérard SAEZ.

**Assistent :** Michel VACCHETTA (représentant Hervé GIROUD GARAMPON), Bernard BARBET, Pierre BERTHAUD, Wilfried BIEN, Méline COQUET, Richard DEFAY Roger AYMARD (représentant Stéphane LOISON).

⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯-⋯

Suite au décès d'Aimé MIGNOT, le Président, les Membres du Conseil de Ligue et des Commissions, présentent leurs sincères condoléances attristées à sa famille et à ses proches.

#### 1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

- Point licences.

254 000 aujourd'hui contre 228 000 l'an dernier.

Arbitres : + 4, 21 %

Libres masculins : + 11,48 %

Libres féminins : + 14,52 %

Dirigeants/Volontaires : + 6,93 %

U6 à U13 : + 18,05 %

U14 à U19 : + 16,01 %

Futsal : + 39,95 %

U6 F à U18 F : + 19,70 %

Libres féminines seniors : + 5,12 %

Libres masculins seniors : + 6,19 %

Football loisir : + 22,61 %

A ce jour, on constate une augmentation globale de 11,17 % et si la LAuRAFoot se trouve dans le « ventre mou » du tableau des Ligues, ce résultat, inattendu, est déjà très satisfaisant.



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

---

- Journée Nationale des Bénévoles.

Lilian JURY informe qu'un programme général sera distribué aux Présidents de District afin qu'ils puissent communiquer les informations à leurs bénévoles.

En quelques mots :

Vendredi 6 mai : départ du Président de la Ligue, du Président Délégué et des Présidents de District qui assistent le samedi matin à la réunion des Collèges à la Fédération.

Samedi 7 mai : rendez-vous de l'ensemble des délégations au siège de la LAuRAFoot à Tola Vologe.

Déjeuner en commun sur le site et départ en TGV à 14h51.

Arrivée Paris Gare de Lyon vers 17h00 pour dépose des bagages à l'hôtel et départ en Métro pour le Stade de France.

Reste à définir les modalités de remise du panier repas après le match pour les bénévoles.

Retour en bus réservé par la LAuRAFoot pour retourner dans les différents hôtels après le match.

Dimanche 8 mai : rendez-vous à 11h00 pour le départ à la Seine Musicale au déjeuner spectacle offert par la Fédération.

Départ de la Seine Musicale à 16h45 pour un départ du TGV à 17h49 et arrivée à la gare de Lyon Perrache vers 20h00.

Lilian JURY rappelle le critère d'éligibilité qui est de 5 années consécutives de licence dirigeant dans un club. Des demandes de dérogation seront adressées à la L.F.A. afin de débloquent les quelques bénévoles ne respectant pas ce critère.

Les Présidents de District trouveront également dans ce programme, la répartition des Districts dans les différents hôtels. Suite au changement de date de la Finale de la Coupe de France, il n'a pas été possible de loger toute la délégation dans des hôtels situés près de la Gare de Lyon, faute de disponibilités.

- Visio Présidents de Ligue du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Principal sujet : la réforme de la pyramide des compétitions nationales

Une réunion avec les clubs de N1, N2, N3 et R1 masculins aura lieu le 12 avril prochain au siège du District de Lyon et du Rhône afin de proposer plusieurs options aux clubs et d'échanger avec eux sur le sujet.

- Programmation des 2 dernières journées des championnats régionaux de la saison 2021/2022.

Lors de sa réunion du 21/03/2022, le Bureau Plénier de la LAuRAFoot a validé le principe de répartir les matchs entre le samedi et le dimanche (tous les matchs d'une même poule le même jour) pour les 2 derniers week-ends des championnats sous réserve d'une vérification juridique et sous réserve de confirmation du Conseil de Ligue.



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

Pour rappel, l'article 30 des RG de la LAuRAFoot dispose que « *l'engagement d'un club dans l'un des Championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente. Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure.* »

Après échanges, le Conseil de Ligue :

- entérine à l'unanimité la décision du Bureau Plénier du 21 mars 2022.

**DECIDE** dans l'intérêt supérieur du football régional afin de sécuriser son calendrier et finaliser la fin de ses championnats 2021/2022

- que les rencontres des championnats régionaux R2 A et B, U20 R1, U18 R1 A et U18 R2 A et B des 2 dernières journées seront programmées exceptionnellement le samedi à 17h00,
- que les autres rencontres des championnats régionaux seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le samedi à 18h00 en R1 et le dimanche à 15h00 en R2 et R3,
- que les rencontres des autres poules des championnats régionaux jeunes masculins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- que les rencontres des championnats régionaux seniors féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 15h00,
- que les rencontres des championnats régionaux jeunes féminins des 2 dernières journées seront programmées à l'horaire légal de ces compétitions, c'est-à-dire le dimanche à 13h00,
- que les rencontres des championnats régionaux Futsal seniors masculins des 2 dernières journées seront programmées comme le prévoit le règlement le samedi à 17h00.

Pour le championnat R1 Futsal, l'avant-dernière journée tombant le week-end du 1er mai avec un risque accru de fermeture de gymnases, seule la dernière journée sera concernée par cette décision.

DEMANDE à ses commissions régionales sportives de considérer que tous les matchs d'une même poule se jouent le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end.

- Module Compétitions :

La FFF souhaite que la LAuRAFoot et ses Districts se portent volontaires pour tester le nouveau module Compétitions dès que possible.

Dans la mesure où la Ligue va prochainement installer un nouveau responsable du pôle des affaires sportives, en charge des compétitions, terrains et licences (voir plus loin), il n'apparaît pas opportun de compliquer sa prise de fonction par l'expérimentation d'un module Compétitions déjà en chantier depuis trois ans mais non encore abouti.

La Ligue se voit donc contrainte de ne pas donner suite à la demande de la FFF.



# CONSEIL DE LIGUE

## Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

---

- Coupe UEFA Féminine 2025.

Le Président fait part de la candidature de la F.F.F. pour organiser cette Coupe d'Europe Féminine.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des clubs et collectivités permettant d'accueillir l'événement. En ce qui concerne notre Ligue, il s'agit des clubs de l'Olympique Lyonnais, de Grenoble Foot 38 et de l'AS Saint-Etienne. Ce dernier n'ayant pas renvoyé de dossier n'a donc pas été retenu au contraire des 2 autres qui font partie de la première liste des sites sélectionnés.

- Nomination de Robert PROST en tant qu'instructeur à la CRD :

Suite à la démission de Bernard ENJALVIN en tant qu'instructeur de la Commission Régionale de Discipline, la candidature de Robert PROST au poste d'instructeur est validée à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

### **2. Approbation des comptes rendus.**

- Conseil de Ligue du 21 février 2022.
  - Bureau Plénier du 21 mars 2022.
- Les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

### **3. Projet de mise en place d'une nouvelle organisation de la LAuRAFoot.**

- Présentation du projet.

Comme déjà annoncé, un audit GPEC a eu lieu et a notamment porté sur la réorganisation des services liée aux départs en retraite de 3 salariées de la LAuRAFoot.

Un document avec le nouvel organigramme a été envoyé au Conseil de Ligue et aux salariés dont le Président fait la présentation.

Cet organigramme a reçu un avis favorable du CSE le 5 avril 2022 et sera mis en place dans les meilleurs délais.

### **4. Point financier.**

- Contrats d'Objectifs FFF 2022/2024, Campagne ANS 2022, contrats d'Objectifs Région 2022.

Richard DEFAY rappelle aux Présidents de Districts le lancement de la campagne ANS 2022. Les Contrats d'Objectifs FFF seront abordés au prochain Collège des Présidents du 30 avril prochain.



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

- Incidence de l'augmentation du prix du carburant : mesures à envisager.

Cette question a été notamment remontée par les représentants des arbitres.

Pascal PARENT rappelle que le renchérissement du prix des carburants impacte tout le monde et notamment les clubs, qu'il faut donc rester prudent, mais qu'il est néanmoins intervenu auprès du COMEX afin d'étudier la possibilité d'une revalorisation des indemnités kilométriques. Selon la décision de la Fédération qui selon toute vraisemblance devrait y donner suite dans la mesure où les indemnités prévues au barème fiscal viennent d'être augmentées par l'Etat, la Ligue s'alignera, en rappelant que cette revalorisation prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet.

Il rappelle également la décision qui avait été prise en début de saison et qui consistait à désigner des officiels de proximité. Cette mesure a été levée depuis le début des matchs retours.

Pascal PARENT demande néanmoins une nouvelle vigilance de la CRA et de la commission des délégations en les invitant à limiter les kilomètres dans la mesure du possible, quitte à ce que le principe de neutralité ne soit pas respecté. Il précise qu'il s'agit d'une recommandation et non d'une obligation.

- Suivi du relevé n° 3.

Lilian JURY fait part de l'envoi de ce relevé dont la majorité des clubs se sont acquittés.

Le montant de ce relevé est d'environ 900 k€ et concerne 1 376 clubs.

Seuls 367 clubs n'ont pas honoré leur créance à la date du 8 avril pour un montant de 160 000 €.

Un seuil de « tolérance » de la somme due sera établi pour la dernière relance aux clubs.

Lilian JURY informe que certains districts n'ont visiblement pas retiré les points de pénalité relatifs au non-paiement du relevé n°2. Il cite les clubs concernés et demande à ce que ce soit rectifié.

- Crise sanitaire.

Avec l'accord du Conseil de Ligue du 6 mars 2021, et pour pallier les difficultés financières (et notamment de trésorerie) qu'elle pourrait rencontrer dès l'automne 2021 du fait des contraintes sanitaires imposées par l'Etat pour lutter contre la pandémie de Coronavirus et leurs conséquences sur le football régional, la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football a contracté 2 PGE il y a un peu moins d'un an :

- 1 PGE d'un montant de 1 000 000 € auprès du Crédit Mutuel en date du 6 mai 2021,
- 1 PGE d'un montant de 350 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France en date du 6 mai 2021.

Les dates anniversaires de ces 2 PGE étant proches, le Conseil de Ligue doit se positionner sur la suite qu'il convient de leur donner.



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

---

Plusieurs options sont possibles :

- Première possibilité : conserver le montant total des PGE sans différé. Les PGE entrent en amortissement immédiatement à partir de mai 2022 pendant 5 ans,

- Deuxième possibilité : conserver le montant total des PGE avec différé. Les PGE entrent en amortissement avec un différé d'un an (avec un remboursement sur 4 ans à partir de mai 2023),

- Troisième possibilité : rembourser les PGE en intégralité à échéance de la première année en mai 2022.

Le Président Pascal PARENT et le Trésorier Général Daniel THINLOT exposent au Conseil que depuis 1 an (date à laquelle les championnats régionaux étaient à nouveau interrompus) le contexte du football régional a évolué de façon positive :

- la saison 21/22 a pu reprendre et se poursuivre quasi normalement,
- le nombre de licenciés a considérablement augmenté : de 228 093 au 7 avril 2021 à 254 037 à la même date en 2022, soit +11,37%,
- les aides de l'Etat (Fonds de Solidarité, exonérations et aides URSSAF et fédérales) se sont confirmées,

permettant à la trésorerie de la ligue de se rétablir à un niveau quasi normal.

Dans l'optique de ne pas conserver 2 prêts qui vu l'échéancier très contraint de leur amortissement pourraient inutilement grever les comptes de la ligue, ils proposent au Conseil de Ligue de procéder au remboursement intégral des 2 PGE à la date de leur premier anniversaire, la trésorerie prévisionnelle de la ligue le permettant.

Après échanges, le Conseil de Ligue décide à l'unanimité du remboursement des 2 PGE en mai 2022 et donne tout pouvoir à son Président, Président Délégué et/ou Trésorier Général pour effectuer les formalités nécessaires audit remboursement auprès des 2 organismes bancaires concernés.

Le Président et le Trésorier Général remercient le Conseil de Ligue et précisent que si, comme évoqué lors du Bureau Plénier du 21 mars 2022, de nouveaux financements sont nécessaires à la réalisation de tout ou partie de la troisième et dernière tranche des travaux d'aménagement prévus à Tola Vologe (salle d'Assemblée et terrains réduits) afin de ne pas « perdre » le permis de construire dont la ligue bénéficie jusqu'à l'été 2023, il sera recouru à des financements classiques mobilisables dans plus d'un an et amortissables sur une plus longue durée que celle des PGE.



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

#### 5. Compétitions

- Réunion de la Commission PMS du 5 avril 2022 sur la recrudescence des incidents.

Le Président Délégué Lilian JURY, Président de la commission régionale « Prévention Médiation Sécurité » informe le Conseil que dans la continuité de la réunion du Bureau Plénier du 21 mars 2022 et au communiqué paru, la commission PMS de la ligue s'est réunie le mardi 5 avril en présence du Président de la section régionale de l'amicale des arbitres UNAF, pour envisager les mesures à prendre à court et moyen termes afin d'essayer d'endiguer la recrudescence de la violence et des incivilités constatées sur et autour des terrains régionaux et départementaux.

Outre le renvoi du communiqué aux 1600 clubs que compte notre ligue en demandant à leur Président ou Présidente de l'afficher à plusieurs endroits du stade afin de sensibiliser tous les acteurs du jeu et les spectateurs, outre la surveillance accrue de certaines rencontres à fort enjeu en y désignant plus d'officiels jusqu'à la fin de la saison, elle a décidé que toutes les rencontres régionales (et départementales pour les districts qui le souhaiteraient, à l'exception de toutes les compétitions nationales) des 9 et 10 avril seront interrompues 5 minutes à la 14<sup>e</sup> minute (minute à laquelle un arbitre officiel de la ligue a été violemment agressé lors d'un match de R2 du 27 mars).

Il remercie vivement les 11 présidents de district d'avoir mis en place le même dispositif pour toutes leurs compétitions départementales et salue ce beau geste de solidarité.

Par ailleurs, la même PMS a décidé de proposer au Conseil de Ligue du jour de doubler toutes les sanctions prévues au barème disciplinaire pour des voies de fait sur officiel ou blessures graves d'un autre acteur de la rencontre après un acte de brutalité et soumet cette proposition au vote du Conseil.

Après échanges, le Conseil de Ligue :

- entérine à l'unanimité la mesure d'interruption de 5 minutes de toutes les rencontres régionales (et donc départementales) des 9 et 10 avril et ce à la 14<sup>e</sup> minute, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre prévues par la PMS et publiées sur les supports de la ligue,
- entérine à l'unanimité le doublement des sanctions disciplinaires prévues au barème disciplinaire pour les voies de fait sur officiel ou blessures graves d'un autre acteur de la rencontre après un acte de brutalité pour dire :
  - « - vu le barème disciplinaire et notamment l'article 1 de son préambule qui prévoit que « ce barème peut être aggravé par décision du Comité de Direction de l'instance concernée »
  - vu le « barème de référence » prévu par son article 13

#### **DECIDE**

- que les sanctions prévues aux articles 13-1, 13-2, 13-3 et 13-4 lorsque la victime est un officiel seront **doublées**
- que les sanctions prévues à l'article 13-3 lorsque la victime est un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical/spectateur seront **doublées**





## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

lorsque les faits sont commis par un joueur hors rencontre ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre

- que les sanctions prévues à l'article 13-4 lorsque la victime est un joueur/entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical/spectateur seront **doublées** lorsque les faits sont commis par un joueur pendant la rencontre mais hors action de jeu ou hors rencontre, ou par un entraîneur/éducateur/dirigeant/personnel médical pendant la rencontre ou hors rencontre

- qu'un retrait de points sera **systematiquement** appliqué pour toutes les infractions visées ci-dessus, le quantum de ce retrait de points étant à déterminer par la commission régionale de discipline selon la gravité des faits.

DEMANDE à sa commission régionale de discipline de considérer que ces dispositions constituent désormais son barème de référence au sens du barème disciplinaire et ce, pour les rencontres qui se disputeront à compter du lundi 11 avril 2022 0h00.

PRECISE que ces nouvelles dispositions sont valables jusqu'à la fin de saison 21/22 et qu'elles pourront être revues par le Conseil de Ligue, le Bureau Plénier et/ou l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot pour les saisons suivantes selon l'évolution de la situation.

NB : Etant prises exceptionnellement en cours de saison, le Conseil de Ligue précise également qu'il n'y aura pas de rupture d'égalité entre les clubs car la décision concerne les sanctions de plus de 2 ans et n'a donc pas d'impact sur le nombre de points comptabilisés dans le cadre du fairplay. »

- Projet d'évolution de la pyramide des compétitions nationales (réunion des clubs nationaux masculins programmée le 12 avril 2022).

Arsène MEYER fait part au Conseil de Ligue de la présentation de l'évolution de la pyramide des compétitions nationales qui a été examinée par le COMEX. Il la commente en vue de préparer la discussion avec les clubs concernés et il appartiendra au Bureau Plénier du 19 avril de se positionner, après l'avis des clubs nationaux masculins, sur la meilleure formule. Une réunion avec les clubs féminins sera organisée ultérieurement.

Il en profite par ailleurs pour informer le Conseil que la Commission de Réforme et de Suivi des championnats régionaux (CRS) est plutôt satisfaite de la création du championnat régional U20 et qu'il n'y a notamment rien à redire sur la poule unique de R1. Aujourd'hui, ce championnat arrive presque à maturité.

Il signale aussi toujours recevoir beaucoup de demandes de clubs pour entrer directement en championnat régional mais rappelle que la seule réponse à faire est qu'il faut passer par les championnats de district et obtenir la montée sur des critères sportifs.

Enfin, il fait part au Conseil de la réflexion menée par la CRS sur le championnat U16 R1 et la création de 2 poules distinctes selon la « nature » des équipes qui les composent. Le projet,





## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

---

déjà présenté aux clubs concernés et recueillant leur avis plutôt favorable, s'affinera au fur et à mesure de la « tournée des popotes » prévue prochainement dans tous les districts.

- Finale Coupe Nationale Futsal.

La date de cette finale dont la LAuRAFoot sera l'organisatrice a été fixée au dimanche 22 mai 2022 à 15h00 à la salle de l'Escale à Arnas dont la capacité est de 2 200 places.

Le rendez-vous du 29 mars entre la F.F.F., l'agglomération de Villefranche Beaujolais et la LAuRAFoot concernait l'homologation de la salle et la mise en place du cahier des charges.

Le Président fait part des difficultés rencontrées pour trouver une grande salle dans l'Isère qui aurait permis de rendre un hommage encore plus approprié à Michel MUFFAT-JOLY mais se réjouit que cette finale ait néanmoins lieu sur le territoire de la LAuRAFoot et dans un très bel équipement.

Il cite aussi les 2 clubs de la Ligue encore qualifiés : ALF Futsal et GOAL Futsal en espérant les voir le jour de cette finale !

Une réception en la mémoire de Michel MUFFAT-JOLY est prévue avant le match, vers midi, par la F.F.F. en présence de la famille de ce dernier.

Pierre LONGERE fera appel aux membres du Conseil de Ligue afin d'avoir le meilleur soutien dans l'organisation de cette finale.

- Finales départementales du Festival Foot U13 Pitch.

Le Président informe que suite aux conditions climatiques, certains Districts ont dû reporter leur finale départementale.

De ce fait, le rassemblement PPF U13, initialement prévu les 23/24 Avril a été repoussé aux 28/29 Avril afin de libérer la date recommandée par la Ligue pour replacer ces finales départementales.

Certains Districts ont néanmoins opté pour le 16 ou le 17 avril.

Patrick BELISSANT fait part des difficultés concernant l'organisation du critérium U13, du fait de ces changements qui en bouleversent le calendrier. Il lui est demandé de s'adapter au mieux vu ces circonstances exceptionnelles.

## 6. Point juridique

- **Fusions et Groupements :**

Méline COQUET rappelle aux Présidents de District les dates limites pour l'envoi à la Ligue des projets de Fusion (15 mai) et Groupement (30 avril).



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

---

#### 7. Questions et/ou points divers

Le Président redit tout le plaisir du Conseil d'accueillir son Président d'Honneur, par ailleurs Président de la Commission Ethique, Fair-Play, Sportivité et Récompenses et qui souhaite intervenir à ce titre.

- **Bernard BARBET :**

- Dotations financières 2021-22 des Challenges du Fair-Play, de la Sportivité et de l'Ethique.

- 

Bernard BARBET souhaite soumettre les dotations financières de la saison à l'approbation du Conseil de Ligue.

La Commission s'est basée sur la saison 2018/2019, où ces différents Challenges avaient été attribués sans pratiquer de revalorisation, néanmoins, l'augmentation de 8 000 € par rapport à 2018/2019 s'explique par l'augmentation de :

Challenge du Fair-Play : + 150 € (3 nouveaux championnats contre la disparition d'1 championnat).

Challenge de la Sportivité : + 3 700 € (21 poules supplémentaires contre la disparition de 10 poules).

Challenge de l'Ethique : + 4.150 € en raison de la dotation de chaque niveau chez les catégories Jeunes.

L'augmentation globale de 8 000 € ne prend pas en compte les clubs qui ne se seront peut-être pas dotés pour diverses raisons.

→ **Le Conseil de Ligue n'émet aucune objection et valide ces dotations.**

- L'article 64.2.3 du Challenge du Fair-Play et l'application du « N.B ».

Bernard BARBET soumet au Conseil de Ligue des modifications au règlement précité.

Il évoque notamment le Nota Bene « N.B. » qui donne lieu à interprétation et pose problème : **« N.B. : Lorsqu'une commission décide de donner match perdu par pénalité accompagné d'un retrait de point(s) au classement d'une équipe, les points sanctions du barème ci-dessus ne s'ajoutent pas à ce retrait de points ».**

Bernard BARBET estime que les matchs perdus par pénalité avec un retrait automatique de « - 1 point » doivent entrer dans le calcul des points sanctions.



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

→ **Le Conseil de Ligue fait sienne l'interprétation proposée et les Règlements Généraux de la Ligue seront modifiés par une prochaine AG pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté à l'avenir.**

Vu le nombre élevé de dossiers disciplinaires, Bernard BARBET souhaite alerter le Conseil de Ligue sur la date du 17 juillet quant aux décisions qui risquent d'incrémenter le Challenge du Fair-Play et ses points de pénalités. Le Conseil en prend bonne note et demandera à sa Commission de Discipline de faire au plus vite pour rendre ses décisions.

Enfin, Bernard BARBET soumet l'idée de baptiser l'une des salles de Tola Vologe au nom d'Aimé MIGNOT dont le décès a été rappelé en début de Conseil.

Le Président PARENT adhère naturellement à cette idée, en suggérant par exemple que le nom d'Aimé MIGNOT soit donné à l'un des terrains de Tola Vologe. Mais il souhaite que ce dossier soit repris dans sa globalité par David ROCHES et le service Communication car certains noms donnés à des espaces de l'ancien siège de Villeurbanne n'ont pas été repris à Gerland ce qu'il faudra corriger.

En guise de conclusion à cette intervention, le Conseil remercie Bernard BARBET de la part active qu'il continue de prendre dans la bonne marche de la Ligue.

- **Hubert GROUILLER :**

Pour quelles raisons la Ligue n'a-t-elle pas annulé les compétitions du week-end dernier (2-3/04) au regard des prévisions météorologiques ? (7 Districts sur les 11 ont annulé toutes leurs compétitions et 2 autres ont "aménagé").

Pascal PARENT fait remarquer que le report de la journée complète par la Ligue est plutôt rare puisque le territoire de la Ligue est étendu et que les conditions climatiques diffèrent d'un District à l'autre. Mais cette suggestion mérite certainement d'être étudiée plus avant.

- **Patrick BELISSANT :**

Barrage U18 R1 du 12 Juin 2022 : celui-ci souhaite connaître le lieu où sera organisé ce match.

Le Président aimerait que ce match puisse se jouer à Tola Vologe si le terrain principal est disponible, puisque c'est l'esprit même de la mise à disposition de ces installations le plus souvent possible au profit des clubs. A voir d'urgence.

- **Pierre BERTHAUD :**

Validation des chefs de délégation accompagnant les équipes qualifiées à la phase finale du festival Pitch U13 à Capbreton.

Après avoir questionné les membres du Conseil de Ligue, Pierre BERTHAUD a reçu la candidature de Françoise FILLON (District du Cantal) et Abtisssem HARIZA (membre du Conseil de Ligue) pour l'accompagnement des équipes féminines.



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

---

Pierre BERTHAUD suggère que Abtisssem HARIZA et Françoise FILLON soient présentes à la finale régionale pour une première prise de connaissance avec les équipes.

A ce propos, Patrick BELISSANT souhaiterait qu'une aide soit apportées par des bénévoles pour renforcer l'organisation du Festival Foot U13 Pitch à Feurs.

Le Président PARENT lui conseille de solliciter les Commissions des Jeunes des Districts de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

- **Serge ZUCHELLO :**

- Informations FAFA.

Il rappelle aux Présidents de District que la saisie des dossiers « FAFA emploi » est d'ores et déjà possible via l'outil pour la saison 2022/2023.

Il rappelle qu'il n'y aura pas de dotations régionales mais seulement nationales, que « les premiers arrivés seront les premiers servis », lui faisant craindre que dès cet été les dotations soient épuisées.

Il souhaite que les référents FAFA des Districts renseignent les clubs pour les informer du cahier des charges au plus vite.

Didier ANSELME alerte sur la procédure de ces dossiers qui doivent être validés par la L.F.A. 2 mois avant l'embauche prévisible.

Concernant le « FAFA Equipements », une réunion régionale est prévue le 20 avril au siège de la Ligue à Tola Vologe. Il demande à ce que les Districts envoient impérativement leurs prévisions pour cette date car les réunions régionales sont prévues les 11 et 18 mai, et les dossiers devront être envoyés le 20 mai 2022 à la F.F.F..

Au 30 avril, la dotation est consommée à hauteur d'environ 40 %.

Une dérogation a été demandée à la Fédération pour un dossier du District de la Loire.

- **Denis ALLARD :**

Séminaire IFF à Paris :

Étaient présents pour la LAuRAFoot Denis ALLARD, Joël MALIN, Wilfried BIEN, Magali DOMINATI, Elise PONCET et Sébastien DULAC.

Ce séminaire était organisé sous forme d'ateliers.

A retenir :

- Une révolution est prévue concernant les formations « digitales ».
- Refonte des modules.
- Introduction de la formation permanente.
- Evolution relative au Statut des Educateurs.
- Evolution de la formation des dirigeants.
- Mise en place d'une politique de formation de l'emploi en adéquation avec les exigences de "France Compétence".
- Evolution du BMF.



## CONSEIL DE LIGUE

### Samedi 9 avril 2022 à 9h30 à LYON

La DSI fait savoir que les correspondants informatiques seront sollicités pour l'accompagnement dans ce changement au niveau des formations.

Des tutos sur les modules existent sur la plateforme Youtube et une FAQ a été mise en place via Portail Bleu.

Open Portal sera clos au 30 juin au niveau des formations, suivis, etc... et les programmes de formation déjà renseignés devront être reportés sur YPAREO.

- **Michel VACCHETTA :**

- Différend entre les Districts de l'Isère et de Savoie concernant le Projet de Groupement Féminin du Val Dauphiné (ASF BOURBRE - US PONTOISE)

Dans la mesure où le projet prévoit que toutes les équipes soient rattachées au District de l'Isère, le District de Savoie n'y est pas favorable.

Le Président rappelle que s'il n'y a pas accord des Présidents de District, la Ligue se positionnera pas sur ce projet de Groupement. Dans cette attente, les 2 clubs peuvent poursuivre en Entente.

- **100 ans du District de la Loire :**

Cet événement aura lieu le 13 mai 2022 au Zénith de St Etienne.

Une remise de médailles est prévue après ce Conseil de Ligue pour laquelle ont été invités :  
MM. GOURMAND, PONTON, DANON, RAYMOND, BLACHIER, GRANJON, CLAVECIN,  
BISSUEL, MORNAND, AMPRINO, LAGNIER, SIMARD.  
Mmes HARIZA, GIRERD.

Une photo « de famille » du Conseil de Ligue sera prise à la fin de la réunion et le Président demande aux membres de se regrouper près des terrains.

-8-8-8-8-8-8-8-8-8-8-

La séance est close à 12h30.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE